



## Profession de foi des candidats SNESUP au CNU 21<sup>e</sup> section

- Les candidats SNESUP veilleront à maintenir le meilleur équilibre possible entre les différentes disciplines de la section (histoire, histoire de l'art, archéologie, historiographie, histoire de la musique) dans la diversité des parcours, des approches et des écoles de pensée. Ils expriment leur souci de préservation des libertés académiques dans le service public d'enseignement et de recherche. Enfin, ils réaffirment leur attachement résolu au statut national des enseignants-chercheurs et au rôle essentiel que le CNU, comme instance nationale élue, joue et doit continuer de jouer dans la gestion des carrières.
- Concernant l'examen des dossiers de qualification, les élus SNESUP continueront de défendre les critères désormais partagés par la section : la qualité scientifique des dossiers et l'aptitude à exercer les tâches d'enseignement, compétence indispensable pour exercer le métier d'enseignant-chercheur. La notion d'expérience pédagogique sera entendue dans un sens large (professeurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, ATER, moniteurs d'enseignement, chargés de cours), dès l'instant qu'il s'agit de cours suivis comportant une évaluation. Pour la qualification à la fonction de professeur, l'appréciation se fondera sur l'ensemble du dossier de candidature (recherche, rayonnement intellectuel et scientifique, capacité de synthèse historique, connaissance approfondie du domaine de recherche, originalité et caractère novateur du mémoire inédit). L'investissement administratif et pédagogique sera également pris en compte. Les élus s'opposeront à toute logique malthusianiste.
- Pour les promotions et les congés (CRCT), les élus SNESUP continueront d'exiger du Ministère une répartition moins défavorable aux collègues promouvables dans nos disciplines et un nombre de postes accru pour remédier à une indigence criante pour tous les grades. La moyenne d'âge des promus est actuellement trop élevée et le nombre de congés sabbatiques insuffisant pour couvrir à la fois les projets scientifiques des MC préparant une HDR et ceux des PR poursuivant des programmes originaux.
- En matière d'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs, nouveauté majeure du prochain mandat, les candidats SNESUP s'opposent à tout classement contingenté, à tout système de notation (A/B/C ou équivalent), au primat de critères purement quantitatifs directement importés des sciences dures et inadaptés à nos domaines (notamment la bibliométrie) et, de façon générale, à toute forme d'évaluation qui stigmatiserait les collègues et se prêterait à une modulation des services. Les élus SNESUP seront attentifs à la constitution des outils permettant l'examen des dossiers individuels. Ils formuleront un avis rédigé et motivé, portant attention aux conditions d'exercice du métier par les collègues dans la diversité des établissements d'enseignement et des laboratoires de recherche. Cet avis prendra en compte l'investissement des collègues dans tous les domaines d'exercice du métier, leur engagement dans les tâches collectives, et ne se situera en aucun cas dans une perspective d'évaluation-sanction. Les élus SNESUP défendront ces principes et s'efforceront de les faire prévaloir au sein de la 21<sup>e</sup> section du CNU.

Fait le 5 avril 2011,  
Vu, les candidats